

SCOT De Gascogne

De: SCoT de Gascogne <contact@scotdegascogne.com>
Envoyé: lundi 26 septembre 2022 12:14
À: SCOT De Gascogne
Objet: Enquête publique du SCoT de Gascogne
Pièces jointes: 63317b7d33a1a-SCOT_01092022.pdf

Vous avez un nouveau message :

Anonymat			
Nom	MELIET	Prénom	NICOLAS
Adresse	Au village		
Code postal	32330	Ville	LAGRAULET DU GERS
Téléphone			
E-mail	mairielagrauletdugers@orange.fr		
Contribution à l'enquête publique qui sera intégrée au <u>registre dématérialisé</u>			

Ce message a été généré automatiquement depuis le site internet <https://www.scotdegascogne.com>

MAIRIE DE LAGRAULET

Monsieur Nicolas Méliet
Maire de la commune de Lagraulet-du-
Gers

A

Monsieur le Président de la Commission
d'enquête

Courrier déposé sur le registre électronique

A Lagraulet-du-Gers, le 1^{er} septembre 2022

Objet : Observations dans le cadre de l'enquête publique relative au projet arrêté
du SCOT de Gascogne

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

Je fais suite à notre rencontre lors de votre permanence du 18/08/2022 au siège de la Communauté de communes de la Ténarèze (CCT), en présence de Monsieur Maurice Boison – Président de la CCT et de Monsieur Philippe Bret – Vice-Président de la CCT et Vice-Président du Syndicat Mixte du SCOT de Gascogne, dans le cadre de l'enquête publique relative au projet arrêté du SCOT de Gascogne.

Je souhaite que le présent courrier soit pris en compte au titre des observations du public et consigné dans le registre de l'enquête publique.

La Commune de Lagraulet-du-Gers et la Communauté de communes de la Ténarèze ont collaboré à l'élaboration du SCoT et se réjouissent de voir l'aboutissement de cette longue procédure qui permettra au territoire de se doter d'un document de planification dont l'ambition est de mettre en place un développement cohérent, solidaire et innovant.

Si le projet arrêté, de manière globale, n'appelle pas de remarques de notre part, nous souhaitons, comme nous l'avons déjà signalé à plusieurs reprises, que l'armature territoriale prévue par le SCoT pour la Ténarèze soit modifiée.

Comme il est rappelé dans le rapport de présentation (Tome 3 – Justification des choix), la Communauté de communes de la Ténarèze et la Commune de Lagraulet-du-Gers ont, conjointement, demandé que la commune de Lagraulet-du-Gers soit reclassée en polarité de catégorie 4 dans le projet du SCoT.

MAIRIE DE LAGRAULET

Lors de sa visite sur place, Monsieur le Président du SCOT de Gascogne a pu apprécier la nature des équipements, services déployés sur notre commune et le développement innovant qu'elle offre au territoire.

Les élus de la Lagraulet-du-Gers portent un projet global basé sur la qualité de vie, une alimentation saine et durable, la mixité intergénérationnelle et des services proposés à la population qui font l'attractivité et le dynamisme de cette commune.

Précurseur en la matière, la commune a été labellisée « territoire bio engagé ». La cantine scolaire propose à ses enfants une cuisine, 100 % bio (labellisée Ecocert en cuisine, mention excellence depuis 3 années), confectionnée sur place, en grande partie à base de légumes produits par la ferme communale.

En complément des serres de production et du verger, un projet de légumerie de rayonnement intercommunal est lancé sur le site de la ferme communale.

L'accès à la cantine est également ouvert aux habitants, notamment les résidents des logements sociaux destinés aux personnes âgées construits ces dernières années en continuité immédiate du village.

La commune a, par ailleurs, investi pour réaliser des gîtes communaux en plein cœur du village, notamment en aménageant l'ancien château d'eau en hébergement touristique insolite dont le succès se confirme d'année en année. Grâce à ces aménagements, la commune reçoit une quinzaine de séminaires de formation (hydroponie et business développeur dans le sport professionnel).

En 2019, la commune a inauguré un naturopôle regroupant plusieurs professionnels de santé dont des infirmières et dernièrement un médecin.

En 2021, un bar/restaurant communal a ouvert ses portes, toujours en centre-bourg, venant ainsi compléter l'offre de services sur la commune qui comprenait déjà un distributeur de pain cuit sur place dans la cuisine de la cantine, un « drive » de produits locaux remplacé par un marché de plein air les samedis de l'été, une épicerie ambulante de produits frais et locaux, et des ventes directes de producteurs (viande bovine, maraichage plein champs et hydroponie).

Enfin, la commune de Lagraulet-du-Gers a acquis en 2019, avec le concours de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, le foncier de l'ancien centre de vacances Azureva. Ce site, actuellement en friche, d'une superficie d'environ 17 ha fait l'objet d'études portant sur la réalisation d'équipements mixtes pouvant regrouper des logements, des établissements de formation ou encore des logements saisonniers pour répondre aux besoins identifiés du territoire de la Ténarèze mais qui font également écho aux orientations et objectifs inscrits aujourd'hui dans le SCoT de Gascogne.

On notera également que la commune a installé en centre-bourg des stations de recharge pour les véhicules électriques référencées sur les sites de navigation.

Le Syndicat mixte du SCoT de Gascogne s'est engagé dans l'élaboration du SCoT le 03 mars 2016.

MAIRIE DE LAGRAULET

Lors de ces 6 années, la commune de Lagraulet-du-Gers a connu une dynamique de développement importante, démographique d'une part mais surtout en termes de projets innovants axés sur l'alimentation saine et durable, le bien-être et les services.

Si ces projets ont pu aboutir ces dernières années, cela est le fruit de réflexions et d'études opérationnelles lancées bien en amont.

Il en est de même pour les projets à venir pour lesquels la commune de Lagraulet-du-Gers, en collaboration avec la Communauté de communes de la Ténarèze pour ceux relevant d'un rayonnement extra-communal, est en perpétuelle réflexion.

Si le SCoT a pour vocation essentielle d'inscrire le territoire dans l'avenir, une appréciation trop statistique de son état actuel, sans prendre en compte les dynamiques en cours, nous semble, à maints égards réductrice et éloignée de la réalité appréciée in concerto.

La commune de Lagraulet-du-Gers dispose d'un foncier en friche d'environ 17 ha, déjà anthropisé qu'elle souhaite requalifier. Les études réalisées, et en cours, visent à appréhender la faisabilité de projets permettant, notamment, la valorisation des composantes environnementales, le développement des circuits-courts de la filière agro-alimentaire, l'offre de formation et d'hébergements pour les travailleurs saisonniers et, ainsi, l'attractivité du territoire et la création d'emplois.

C'est pourquoi, au vu des services proposés et des projets à venir de rayonnement extra-communaux, la commune de Lagraulet-du-Gers relève davantage d'une polarité de niveau 4 au regard des critères édictés par le SCoT. Nous nous interrogeons sur les facteurs dépréciant qui pourraient différencier la commune de Lagraulet-du-Gers des autres communes du territoire classées en catégorie 4.

Au risque d'être redondant, la dynamique de Lagraulet-du-Gers s'inscrit pleinement dans les objectifs du SCoT, en particulier en matière d'innovation sur les nécessaires évolutions en matière d'habiter, de produire et de préserver environnement et qualité de vie.

Ainsi, une polarité de niveau 4, non seulement, correspondrait, à ce jour, à l'essor entrepris depuis plusieurs années et qui, objectivement, montre ses fruits remarquables, mais accorderait aussi un gage de pérennité à destination de l'ensemble des acteurs en présence, actuels et futurs.

Il me semble fondamentale de souligner que cette dynamique ne s'inscrit aucunement dans une logique concurrentielle avec les communes avoisinantes (Montréal et Gondrin en niveau 3, Cazeneuve et Lauraët en niveau 5). Pour le territoire de la Communauté de communes de la Ténarèze, Lagraulet-du-Gers est, depuis vingt ans, un terrain d'expérimentation riche et fécond, comme chacun peut le constater (Lotissement de l'Argenté, Ferme communale et cantine bio, logements sociaux, logements adaptés pour les personnes âgées, logements pour saisonniers, ...).

Nous pensons, au vu des projets engagés ces dernières années et qui ont reçu l'agrément de différents partenaires (EPF Occitanie, PETR Armagnac dans le cadre du Plan alimentation territorial), qu'un classement en niveau 5 pourrait complexifier les projets engagés (projets autour de la ferme communale : légumerie, transformation et distribution...), projets autour du site d'Azureva (formation, hébergements, loisirs...) et Appel à Manifestation d'intérêt

MAIRIE DE LAGRAULET

"Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires" au niveau national en partenariat avec la Communauté de communes de la Ténarèze.

Afin de bien illustrer la dynamique engagée, je vous joins en annexe à la présente, le dossier de candidature de l'AMI « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » susmentionné ainsi qu'un récapitulatif des éléments marquants des 20 dernières années.

Pour ces raisons, je demande que la Commune de Lagraulet-du-Gers soit identifiée comme une polarité de niveau 4 dans le projet de SCoT qui sera approuvé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Maire de Lagraulet-du-
Gers



Nicolas Méliet

Quelques dates pour illustrer la dynamique de la commune de Lagraulet-du-Gers

2004 : Lancement de la 1^{ère} tranche du lotissement communal de l'Argenté (à proximité du site ex-AZUREVA).

2005 : Lancement de la 2^{ème} tranche du lotissement communal de l'Argenté

2007 : Elaboration d'une carte communale

2005 : population INSEE : 358 habitants

2010 : population INSEE : 458 habitants

2012 : aménagement du lotissement communal « Les Vignes du Barri » en continuité Sud du village de 10 lots dont deux sont réservés à du collectif social.

2011 : aménagement d'un hébergement touristique insolite dans l'ancien château d'eau

2012 : Réhabilitation d'un bâtiment au centre du village pour l'aménager en gîte communal,

2014 : ouverture d'une classe supplémentaire à l'école.

2014/2015 : Construction de logements sociaux par la SA Gascogne d'HLM au Sud du village à destination des personnes âgées, dans le lotissement communal pour créer de la mixité sociale et intergénérationnelle. Les personnes âgées peuvent accéder au service de restauration scolaire.

2015 : population INSEE : 544 habitants

2016 : Aménagement de 13 hébergements par la SA Gascogne d'HLM dans une bâtisse existante à destination des travailleurs saisonniers

2016 : Lancement de la 3^{ème} tranche du lotissement communal de l'Argenté

2017 : construction d'un bâtiment au centre du village regroupant la salle de fête, la cantine et la bibliothèque municipale.

2018 : La cantine scolaire devient la **1ère cantine d'Occitanie certifiée 100% bio**. Elle est labellisée par **Ecocert En Cuisine** avec la **mention excellence**,

2018 : Installation d'un distributeur automatique de pain bio cuit sur place, qui est alimenté 2 fois/ jours.

2019 : Réhabilitation d'un bâtiment au centre du village pour l'aménager en naturopôle regroupant une douzaine de professionnels de santé en médecine douce et conventionnelle

2019 : acquisition avec un portage foncier de l'EPF Occitanie du site de l'ancien village de vacances AZUREVA (17ha) et mise en place d'un groupe de réflexion autour des projets susceptibles d'être accueillis sur le site,

2019 : population INSEE : 562 habitants

2020 : La commune remporte **Les Victoires des Cantines Rebelles** à Paris en 2020.

2020 : piétonnisation et aménagement paysager de rues du village

2020 : installation de deux stations de recharge pour les véhicules électriques

2020 : acquisition d'un tènement foncier au Sud du village pour l'installation de la ferme communale

2020 : Lancement du marché drive de produits locaux bio qui devient un marché de plein air

2021 : Installation d'une serre de 1300 m² de production maraichère, sur le site de la ferme agricole, notamment pour l'approvisionnement de la cantine

2021 : mise à disposition de salle et restauration pour l'organisation de formations professionnelles

2021 : aménagement d'un restaurant dans le bâtiment de la salle des fêtes/cantine

2022 : population DGF : 660 habitants – devient la 4eme commune de la Communauté de communes de la Ténarèze

2021 : acquisition avec un portage foncier de l'EPF Occitanie de deux maisons de village pour, d'une part agrandir et restructurer l'école dont la cour, et, d'autre part créer 4/5 logements aidés accessibles.

2022 : lancement du projet de construction de légumerie

2022 : candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires"